



## Communiqué de presse

---

Cherbourg, le 10 février 2014

### **Energies Marines Renouvelables : les actes administratifs d'extension du port de Cherbourg signés !**

**Ce jour, dans les locaux du cercle naval de Cherbourg, Danièle Polvé -Montmasson, Préfète de la Manche, le Vice-Amiral d'Escadre Emmanuel Carlier, Préfet Maritime de la Manche et de la Mer du Nord, Laurent Beauvais, Président de Ports Normands Associés, Michel Roulet, Directeur départemental des Finances Publiques et le Capitaine de Vaisseau Bruno Jeannerod, Commandant de la base de défense de Cherbourg, ont signé les actes administratifs relatifs à l'extension du port de Cherbourg en grande rade dans le cadre du déploiement de la filière Energies Marines Renouvelables (EMR).**

Rétrospectivement, c'est l'aboutissement de plus de deux ans de travail et de collaboration étroite entre les services de l'Etat, de PNA et de la Communauté Urbaine de Cherbourg pour mener à bien ce grand projet, indispensable pour le développement de la filière EMR.

Suite au Grenelle de la Mer, l'essor des énergies renouvelables répond à la volonté du gouvernement, de renouveler le mix énergétique français. L'atteinte de cet objectif, qui concerne aujourd'hui essentiellement les énergies éolienne et hydrolienne, intéresse très directement la Basse-Normandie, la Manche, le Cotentin et Cherbourg-Octeville. C'est ainsi que le port de Cherbourg a été retenu dès 2011 par Eolien Maritime France et par son fournisseur exclusif Alstom afin d'y développer leurs activités.

Avec une usine de pales et de mâts, et le hub d'assemblage du parc de Courseulles-sur-Mer, Cherbourg a valorisé l'ensemble de son foncier immédiatement disponible. En complément des travaux d'allongement du quai des Flamands à Cherbourg, PNA a donc décidé l'extension de 39 hectares des terre-pleins de manière à disposer dès 2016 de nouvelles disponibilités foncières.

L'objectif de ce projet est de capter la filière hydrolienne et éventuellement de nouvelles activités industrielles et logistiques de l'éolien en mer. Pour pouvoir mener à bien cette ambition, deux décisions majeures étaient nécessaires :

- l'autorisation de réaliser les travaux. L'arrêté préfectoral a été signé le 19/12/2013 suite à la concertation menée fin 2012 et l'enquête publique qui s'est déroulée à l'été 2013 ;
- la cession de propriété de la partie est de la rade par l'Etat à Ports Normands Associés (cf. plan annexé)

Cette cession de 317 hectares du domaine maritime de l'Etat à une collectivité territoriale, constitue une opération inédite en France. Elle s'accompagne d'une mise à jour, par le Préfet Maritime et la Préfète de la Manche, de la réglementation applicable à toute la grande rade. Celle-ci est sans impact pour les usagers.

Les partenaires se félicitent de la signature de ces actes qui constitue une nouvelle étape importante et nécessaire au développement de cette filière industrielle génératrice d'emplois. En ajustant son calendrier sur celui des industriels, et en portant le foncier dédié aux EMR à 100 ha, Cherbourg et le territoire bas-normand accroissent leur attractivité pour accueillir cette filière d'avenir.

Contact presse :

02.31.53.64.53 – [a.maillard@pna-ports.fr](mailto:a.maillard@pna-ports.fr) – PNA

02.33.92.65.09 – [communication@premar-manche.gouv.fr](mailto:communication@premar-manche.gouv.fr) – Préf. maritime / Base de défense

02 33 75 49 50 Mme Desquennes – [valerie.desquesnes@manche.gouv.fr](mailto:valerie.desquesnes@manche.gouv.fr) – Préfecture de la Manche/DDFIP

# ANNEXE

## Nouvelles limites administratives du plan d'eau des ports de CHERBOURG

